

## Annexe 2 de l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples

Date de mise à jour : 30 Juillet 2025

### Notre analyse

Documents permettant l'élaboration d'un plan d'inspection sans préjudice sur les règles de l'inspection périodique définies dans l'arrêté ministériel :

Tableau 1 : Guides professionnels appliqués par les « Service d'Inspection Reconnu »

Tableau 2 : Cahier techniques professionnels

## Annexe 2 de l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples

DOCUMENTS PERMETTANT L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INSPECTION SANS PRÉJUDICE DU II DE L'ARTICLE 16

Les dispositions de l'arrêté du 15 mars 2000 relatives à la période ou la nature des opérations de contrôle auxquelles il est fait référence dans les décisions, guides et cahiers techniques professionnels mentionnés dans la présente annexe sont remplacées par les dispositions du présent arrêté. [Consulter les tableaux sur Légifrance]

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



FAQ relative à  
l'interprétation des  
dispositions de l'arrêté  
ministériel du 20 novembre  
2017 relatif au suivi en  
service des ESP et RPS,  
INERIS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)